SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
Département de l'Indre

Liste des délibérations de la séance du 27 Février 2025

Numéro délibération	Objet de la délibération
2025 7	Débat Orientation budgétaire 2025
2025 8	Recrutement trois agents contractuels Botanistes Accroissement temporaire activité
2025 31	Validation convention objectifs Pays Castelroussin Val Indre (Convention Région Territoires 2024-2030)

Parc naturel régional de la Brenne

Une autre vie s'invente ici

Nombre de membres en exercice :	**74**
Nombre de membres présents :	**38**
Nombre de membres représentés :	**0**
Date de convocation :	**18/02/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept février, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Gaston Chérau de Prissac, sous la présidence de Laurent LAROCHE.

Membres votants présents :

Mesdames AVRIL Sabine, BARRAL Annie, BOSSU Marie, CHAMFLY Véronique, CORBEAU Nathalie, DELAIGUE Dominique, DUBOIS Valérie, DUBRAC Elisabeth, GILLARD Geneviève, JUNQUET Pascale, LACOU Lydie, MILLET Ginette, VRIGNAT Frédérique, WUNSCH Mylène.

Messieurs AUGRY Cyril, BERNARD Thierry, BOIRON Patrice, BOUE Dominique, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, DARNAULT Joël, DARREAU Jean-Pierre, DENIS Christian, DODY Joël, GODET Jérémie, GOURLAY Philippe, HERVO Dominique, HOLMGREN Christopher, HOUSSIN Patrice, LAROCHE Laurent, MERIOT Claude, MOUSSET Hubert, PICOT Franck, RETAUD Xavier, SECHERESSE Jean, TOUZET Gilles, VANDAELE Christophe, WILLIAMS Richard.

Membres suppléants présents :

Messieurs HOUSSIN François, JOUOT Hubert, NEVIERE Alain.

Étaient excusés :

Mesdames CHAGNON Cathy, FOUCHET Mathilde, MAYAUD Magali, PIMONT Véronique, PIPEREAU Brigitte, RAOUI Christelle, TARDY Dominique, VACHAUD Edith.

Messieurs BECCAVIN Jérôme, BERGEAT Serge, BROUARD Lionel, BRUNEAU Didier, CONFOLANT Patrice, DAUBORD Michel, FALQUIER Walter, GARNIER Sébastien, JEUNESSE Hervé, JUBERT Christophe, MAYAUD Gérard, VIDY Jean.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme CHIAPPERO Dany, Chargée de mission PNR
Mme DENIS Charline, Charéhge de mission PNR
Mme DELZOR Aurélie, Chargée de mission PNR
Mme LAVAUD Stéphanie, Secrétaire PNR
Mme RICHARD Isabelle, Secrétaire PNR

M. ALLILAIRE Laurent, commune de Parnac
M. CHEZEAUX Jean-Louis, commune de Saint-Aigny
M. GERVAIS Christophe, La Nouvelle République
M. LALANGE Sébastien, Directeur adjoint PNR
M. LEGRIS Théo, DDT
M. LEROY Guy, Directeur PNR
M. MEUNIER Daniel, CPIE
M. RIGAUD Sébastien, Chargé de mission PNR

025.7

Le Président présente au Comité syndical le rapport portant sur les orientations budgétaires 2025 (joint en annexe).

Le Comité syndical a examiné le dossier des orientations budgétaires 2025 présenté par le Président et a pris acte de la tenue des débats.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 12 MARS 2025

Affiché, le 12 MARS 2025

Certifié exécutoire,
Le Président,

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Selon les premiers éléments analysés concernant l'exercice 2024, il ressort que le résultat de celui-ci sera impacté par les retards et reports des attributions des financements provenant des fonds FEADER. En effet, des subventions mobilisées pour les actions du CTZH effectuées en 2023 n'ont à ce jour pas encore fait l'objet d'arrêtés officiels. Il en est de même pour le nouveau programme LEADER notamment pour le financement de l'animation du programme. Aussi, sur proposition de la Commission des Finances, le Bureau souhaite attirer l'attention sur cette situation et préconise la plus grande prudence dans l'engagement de nouvelles opérations. Ainsi, il semble nécessaire de limiter les nouvelles actions qui feraient appel à des financements nécessitant de mobiliser des fonds prélevés sur les recettes statutaires.

Les dotations et autres recettes

Recettes statutaires :

Stabilité des dotations :

Région	677 700 € (462 000+215 700)
Département	145 000 €
Communes	199 000 €
Etat (via DREAL)	150 000 €

Recettes par opérations :

- Contrat de Parc : la Région Centre-Val de Loire a fait savoir que malgré les contraintes budgétaires auxquelles elle doit faire face, elle a décidé de maintenir les montants des subventions pour 2025. Toutefois, les modalités de versement seront modifiées.

  Pour le fonctionnement 80% seront versés en 2025 et 20% en 2026 au lieu de 80% et 20% dans la même année. Pour l'investissement ce sera 40% en 2025 et 60% en 2026 au lieu de 50% en année N et 50% en N+1. Cette enveloppe se décompose en 72 600€ en fonctionnement et 108 900€ en investissement.
- Par ailleurs, le Conseil Régional avait décidé d'attribuer au Parc une enveloppe complémentaire de 66 700€ pour les années 2024 et 2025 dans le cadre de la révision de la Charte. De même sur ces deux mêmes années une enveloppe de 50 000€ pour la mise en place de l'enquête publique relative au nouveau projet de Charte.
- Le CTZH qui devient ATZH, permet le financement d'une grande partie des actions et des postes du pôle Nature au moins pour les années 2025 à 2027. Les décisions concernant les évolutions des enveloppes mobilisables sont attendues dans le courant du premier trimestre 2025, même si les éléments actuellement transmis semblent définitifs.
- Le dispositif « Fonds Vert » qui a été mobilisé fin 2023 pour participer au financement d'opérations en faveur de la régulation des Espèces Exotiques Envahissantes (Jussie et Ecrevisse), le dossier a été déposé pour un financement sur plusieurs années. De même, une enveloppe de 45 621€ a été attribuée au Parc pour mener une réflexion sur la question de la Compensation écologique.
- Budget annexe « Petite enfance » : pas d'augmentation des cotisations communales.
- Relais Brenne Initiative Jeunes : pas d'augmentation des cotisations communales.

- Le financement de l'OPAH et du futur Pacte Territorial est assuré par une participation des trois Communautés de Communes au travers de leurs contributions au titre du SCoT Brenne-Marche, en complément des aides de l'ANAH et du FEDER. Les actions engagées dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE – Maison de la Rénovation) seront intégrées dans le cadre du Pacte Territorial. Il sera donc nécessaire de s'assurer de la possible mobilisation de fonds complémentaires pour permettre de pérenniser cette action.
- La contribution à Initiative Brenne pour le volet développement économique du Parc est financée sur les « fonds propres » du Syndicat Mixte.
- « Destination Brenne », les personnels que le Parc affectait à l'accueil touristique sont dorénavant salariés directement par Destination Brenne, hormis la Chargée de mission. Il a été convenu que le Parc verserait en contre partie une subvention à l'association d'un montant équivalent à la charge que représentaient les salaires des agents transférés.
- Dans le cadre du projet d'extension du PNR Brenne aux 10 communes de la MOVA et pour leur permettre de disposer d'un soutien technique pour la mise en œuvre du CRST, il a été décidé de demander une participation financière de 3,5 euros par habitant à ces communes.
- La **dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales** bénéficie en 2025 d'une revalorisation, passant de 100 à 110 millions d'euros au niveau national. Il avait été évoqué la possibilité qu'une partie de cette dotation attribuée à toutes les communes du Parc pour un montant global de plus de 900 000€ soit utilisée pour financer des actions portées par le Parc. Cette dotation est en effet bonifiée pour les communes des Parcs naturels régionaux du fait de la reconnaissance de ces territoires comme aires protégées. Par ailleurs, cette possibilité permettrait de justifier une utilisation de ces fonds pour des objets en liens réels avec le fondement de cette dotation.

Les actions envisagées

Les programmes initiés et portés par le PNR se déroulent dans la majorité des cas sur plusieurs exercices budgétaires. Aussi les projets évoqués dans le cadre de ce Débat d'Orientation Budgétaire pour 2025 peuvent à la fois correspondre à des d'opérations engagées les années précédentes et reconduites ou des nouvelles actions qui se poursuivront sur les années suivantes.

- Les travaux liés au **renouvellement de la Charte du Parc** ont débuté en 2022. En 2025, la nouvelle Charte sera soumise à l'analyse de différents services ministériels et par la suite à l'approbation des collectivités. L'impact financier sera moindre en 2025, bien qu'il sera nécessaire de prévoir le financement du coût de l'enquête publique qui s'est déroulée en 2024 et différentes prestations d'impression du document final.

- **Le contrat territorial de zone humide (CTZH)** deviendra à partir de 2025 et pour les années 2026 et 2027 l'**accord territorial zone humide (ATZH). Initialement basé sur** les orientations du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau dispositif s'appuie dorénavant sur le 12ème programme. L'essentiel des missions couvertes par le pôle Nature bénéficie des financements mobilisés dans le cadre de ce contrat.

- La nouvelle programmation européenne du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) couvre la période de 2023 à 2027. Le Parc a été à nouveau retenu pour porter un programme **LEADER**.
  Les actions devaient pouvoir débuter dans le cadre de ce dispositif dans le courant de l'année 2024, mais suite à différentes difficultés de mise en œuvre des outils de gestion des crédits

concernés, le lancement du programme ne sera réellement effectif qu'à partir du deuxième trimestre 2025.

- Pour la **Réserve Naturelle Régionale « Terres et étangs de Brenne, Massé-Foucault »,** il est prévu de poursuivre des travaux d'entretien et d'aménagement sur les étangs et prairies (équipement pour accueil des visiteurs). Il est en effet prévu de poursuivre les opérations qui permettront de développer et améliorer l'accueil du public sur ces espaces et plus globalement d'envisager une mise en tourisme de la RNR (Sentier « Sur les traces de la Brenne », grande boucle autour de Massé).

- L'**OPAH** couplée à la **PTRE** (Plateforme territoriale de rénovation énergétique) a débuté en 2020, même si le lancement des opérations n'a pas été facilité du fait du contexte sanitaire, le bilan global de ces deux dispositifs est plutôt satisfaisant. Ces opérations ont bénéficié de financements du FEDER et de crédits au titre des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) dans le cadre du dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour le Rénovation Energétique). Il est prévu de solliciter à nouveau les crédits FEDER en complément des aides de l'ANAH pour la mise en œuvre du nouveau **Pacte Territorial**. Toutefois, il sera nécessaire de mobiliser en complément des financements auprès des communautés de Communes via le SCoT Brenne Marche, l'ANAH appliquant un écrêtement de ses aides à hauteur de 80%. Ces crédits doivent permettre de conserver une certaine autonomie territoriale et de disposer de moyens suffisants pour animer la Maison de la Rénovation qui sera dorénavant installée sur le site de la Maison du Parc. Il s'agit de financer un poste d'animateur à plein temps et d'un poste d'accueil et de renseignement en complément du poste du Chargé de mission Climat Energie.
  Une demande de prolongation de l'OPAH a été récemment faite pour permettre de maintenir le dispositif jusqu'en juillet 2025, date de lancement du Pacte Territorial.

- Le PNR est lauréat de l'**AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires**, porté par la Banque des territoires dans le cadre du dispositif « France 2030 » pour un projet de Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques. Grâce au soutien de la Banque des territoires via France 2030, une première phase de maturation doit être engagée en 2025, la signature de la convention ayant eu lieu le 20 décembre 2024. Cette première phase doit durer au maximum 18 mois afin d'étudier les conditions de passage à une phase de réalisation et d'investissement qui pourrait porter sur 5 ans.
  Il est donc prévu le recrutement d'une personne à temps plein en tant que Chef de projet pour mettre en œuvre et permettre d'aboutir à la phase de réalisation, ainsi que d'une personne à temps partiel pour assurer la mission relative au développement d'une filière chanvre fermier bâtiment.
  D'autres actions seront engagées durant l'année 2025 afin de finaliser la phase de maturation avant le second semestre 2026.

- L'Office de Tourisme Intercommunautaire, « **Destination Brenne** » gère dorénavant l'ensemble de La Boutique (espace dégustation et vente de produits). Le personnel du Parc antérieurement affecté à l'accueil touristique et à la vente de produits locaux a été intégralement transféré à Destination Brenne. Le PNR verse donc une subvention à l'association équivalente au montant des salaires de ces agents. Seule la Chargée de mission tourisme continue d'être mise à disposition pour un ½ temps sans transfert vers l'association.
  Deux conventions ont été signées entre le PNR et Destination Brenne, pour formaliser d'un côté les relations entre les deux structures afin de prévoir la question du transfert des agents et des attentes réciproques des deux structures et d'encadrer l'utilisation des locaux mis à disposition au sein de la Maison du Parc et détermine le loyer versé par l'association au Parc.

- Il est envisagé de répondre à l'appel à projet de l'ADEME intitulé « **A vélo 3** » qui doit permettre de mener une réflexion globale sur le territoire sur la mobilité à vélo. Cette réflexion intégrera une étude sur un schéma d'aménagement touristique mais également pour la mobilité du quotidien. Cette AAP permet de financer des études et de l'investissement. Les compléments de financements seront à trouver auprès d'autres collectivités comme la Région et/ou les Communautés de Communes.
  De même, le Parc sera sollicité dans le cadre du développement de la vélo route « Touraine – Berry à Vélo » pour ce qui concerne le volet communication de ce projet reliant « La Loire à Vélo » au niveau de Chinon à La Châtre en passant par le PNR.

- La **gestion du château d'Azay-le-Ferron** se poursuivra dans le cadre de la convention de deux ans signée avec la Ville de Tours pour les saisons 2024 et 2025. Celle-ci prévoit le financement d'un poste de guide conférencier et le versement d'une subvention de 15 000€ par an. La réflexion qui devait être engagée sur la mise en œuvre d'une nouvelle organisation pour la gestion du site n'a pour l'instant pas avancée.

- Le **Projet Alimentaire de Territoire** (PAT) se poursuivra en 2025, les négociations pour l'obtention des financements pour permettre sa continuité ayant abouti favorablement en 2024.

- Le travail **d'inventaire du Patrimoine rural** sera poursuivi en 2024 dans le cadre de la convention signée entre la Région et le Parc qui permet de contribuer partiellement au financement d'un poste pour mener à bien cette opération depuis de nombreuses années. Une nouvelle convention sera proposée en 2025 pour les années à venir.
  Par ailleurs le dispositif « **Fabrique du Patrimoine** », pour lequel des financements ont été mobilisés auprès de la Région et de Leader met en réseau des habitants et des acteurs du territoire autour de la conservation dynamique du patrimoine bâti et des savoir-faire. L'objectif est de travailler à la définition d'un projet d'actions collaboratif pour une mise en œuvre dans le nouveau programme Leader. Ce dispositif devra évoluer en 2025 avec une intégration dans l'AMI démonstrateur territorial.

- Les actions prévues dans le **Contrat Local de Santé (CLS)** se poursuivront en 2025, avec toutefois une certaine concentration sur quelques opérations.

- Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée avec la CAF et la MSA permet de conserver un niveau d'intervention identique. Cette convention sera renégociée en 2025 pour envisager la signature d'une nouvelle début 2026. Par ailleurs, il est possible de mobiliser des enveloppes complémentaires pour certaines opérations spécifiques.

- Il est prévu dans le courant de l'année 2025, la suite de la migration et des évolutions de certains **sites internet**.

- Il sera étudié la possibilité de faire réaliser des **vêtements siglés PNR Brenne** pour les agents du Parc afin que ceux-ci puissent être mieux identifiés lors de réunions officielles et notamment dans le cadre de certains regroupements nationaux.

- Les postes bénéficiant du dispositif VTA (Volontaire Territorial en Administration), arriveront à échéance dans le courant de l'année 2025. Il s'agit d'un poste concerne la médiation culturelle, le second est plus spécifiquement affecté à la mission mise en place dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants. Le troisième est porté par le Parc mais au bénéfice principalement des 3 Communautés de Communes (Cœur de Brenne, Brenne-Val de Creuse, Marche Occitane-Val

d'Anglin) pour une mission de mutualisation de l'action de développement économique du territoire. Une réflexion sera à engager quant à la pérennisation et la poursuite de certaines de ces missions.

- Les **investissements** autres que ceux de la Réserve Naturelle concerneront la fin des travaux engagés pour relocaliser la Maison de la rénovation sur le site du Bouchet.

Ressources humaines

ETAT DES EFFECTIFS EN 2024 (y compris Maison de l'enfance)

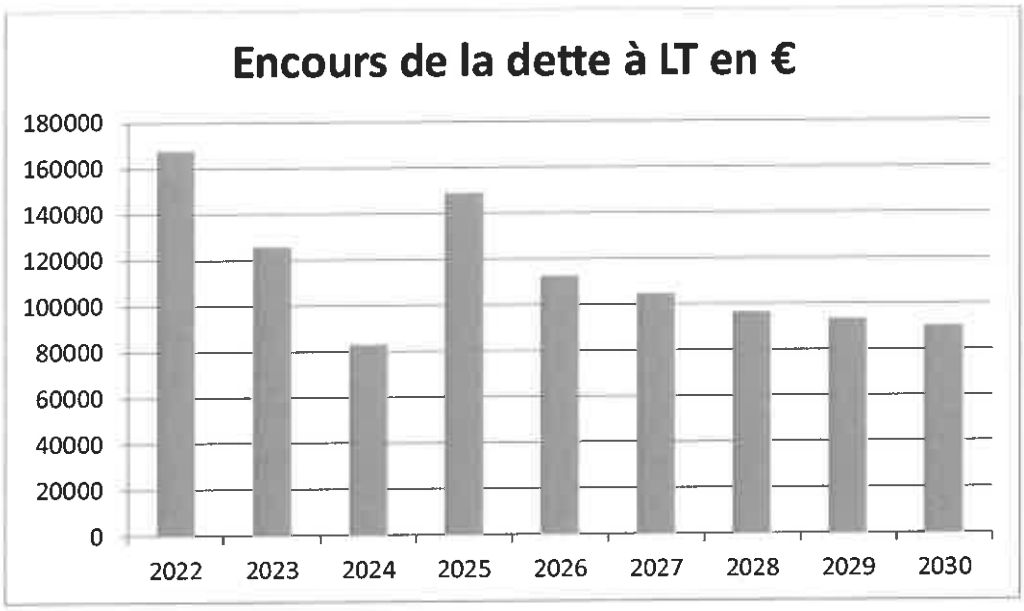
TITULAIRES		CONTRACTUELS						TOTAL	
		CDI		CDD		Autres Contrats (Agents de service, guide, agent d'accueil, ...)			
Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	**Nb**	**ETP**
23	21	8	7.9	19	17.9	16	6.5	**68**	**53.3**

Un agent affecté aux brigades d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes, sur la gestion des troupeaux et sur l'entretien de la Maison du Parc a été arrêté de longs mois pour des raisons médicales et a repris son activité en mi-temps thérapeutique. Il a été remplacé en 2024 par un agent contractuel en CDD. De même, la personne en charge de l'entretien du site de la Maison du Parc ne pourra pas reprendre son poste, suite à d'importants problèmes de santé. Une solution est en cours d'étude pour lui permettre de disposer d'une retraite pour invalidité.

Endettement

L'encours de la **dette à long terme** va revenir au niveau qu'il avait en 2022 du fait de la réalisation d'un emprunt pour financer les travaux du bâtiment qui abritera la Maison de la Rénovation d'un montant de 105 000€ correspondant à une annuité de l'ordre de 6 000€. L'annuité des emprunts en 2025 s'établira à 45 716 € (42 883 en capital et 2 833 en intérêts). Pour information, l'encours de la dette diminuera à nouveau en 2026 du fait de la fin d'un contrat qui avait été contracté en et qui représente une annuité de l'ordre de 30 000 €.

	Durée (ans)	**Taux**	**Dette à l'origine**	**Annuité**	**intérêts**	**Capital**	**Dette au 31/12/2025**
	Emprunts long terme						
Renégociation Crédit Agricole	20	Var.	513 417	30 449	2 243	28 206	29 306
Chaufferie bois Crédit Agricole	12	3.25	97 000	9 891	311	9 580	0
Travaux RNR Crédit Agricole	10	1.34	50 000	5 376	279	5 097	15 705
Maison de la Réno Banque des Territoires	25	2.9	**105 000**	**0**	**0**	**0**	**105 000**
Totaux en €			**765 417**	**45 716**	**2 833**	**42 883**	**150 011**



Trésorerie

Le syndicat mixte bénéficie de 3 lignes de trésorerie :

Crédit Mutuel	300 000 €
Caisse d'Epargne	175 000 €
Banque Postale	110 000 €

La trésorerie du syndicat mixte reste toujours très tendue, du fait de retards d'engagement et surtout de paiement de certains crédits. Les taux des lignes de trésorerie ont également augmenté et cela impacte de manière significative le budget du Parc. Le coût total des intérêts s'élève pour 2024 à 28 432€ (pour mémoire ce montant était de 7 327€ en 2022 et 17 868 € en 2023).

B25.8

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ AUN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'assemblée délibérante du Comité syndical du Parc naturel régional de la Brenne ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 3 agents contractuels chargés d'étude en botanique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents auront pour mission principale la cartographie des zones humides. Ils auront à réaliser des inventaires botaniques (espèces et habitats) sur des polygones pré-identifiés. Ce travail de terrain sera accompagné d'un travail de détermination des espèces prélevées au bureau. Ces relevés permettront de caractériser le caractère humide des zones prospectées. Ils pourront également être amenés à participer à toutes autres missions du pôle Nature-environnement nécessitant des compétences en botanique.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création à compter du 1er avril de 3 emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés en contrat à durée déterminée pour la période du 1er avril au 31 juillet 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 430.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

LE BOUCHET 36300 ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 28 MARS 2025

Affiché, le 28 MARS 2025

Certifié exécutoire,

Le Président,

LE BOUCHET 36300 ROSNAY

2025.31

Validation de la convention d'objectifs et de moyens du Pays Castelroussin Val de l'Indre (Convention Région-Territoires 2024-2030) à signer avec la Région Centre-Val de Loire

La démarche de concertation menée depuis le début de l'année 2024 avec la Région Centre-Val de Loire, qui vise à aboutir à la signature des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), prévoit en amont la signature d'une Convention d'objectifs et de moyens (Conventions Région-Territoires : ambitions partagées 2030).

La concertation et la convention associent les collectivités des territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Pays et de la communauté de communes d'Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, à l'échelle d'un nouveau bassin de vie défini par la Région.

Celle-ci est signée à l'échelle du bassin de vie entre la Région et les collectivités suivantes : le Pays Castelroussin Val de l'Indre, la communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, la communauté de communes Val de l'Indre-Brenne, la commune de Châteauroux, le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin, la communauté de communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, la commune d'Argenton-sur-Creuse et le Parc naturel régional de la Brenne.

Cette convention fixe divers points en amont de la signature des CRST, principalement :

- Les principaux enjeux sur le territoire partagés entre la Région et les collectivités
- La durée de cette convention, avec une date d'achèvement fixée au 31 décembre 2030
- La gouvernance prévue afin d'assurer le pilotage et le suivi de celle-ci, prévoyant de réunir à minima une fois par an les présidents des collectivités signataires
- Les engagements financiers de la Région au titre des CRST.

Pour mémoire ceux-ci sont globalement similaires à la période 2018-2024 pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à savoir 16 282 000 € (dont 2 000 000 € au titre du Fonds Sud). Une partie est réservée à l'échelle du Pays, à savoir :

- 650 000 € pour le dispositif A Vos ID
- 632 000 € affectés pour les missions et les actions portées à l'échelle du Pays, dont 210 000 € (35 000 € par an) sur la période de 6 ans pour le financement de l'animation territoriale des CRST.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- valide la convention d'objectifs et de moyens (convention Région-Territoires 2024-2030)
- autorise le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 30 AVR. 2025
Affiché, le 30 AVR. 2025

Certifié exécutoire,
Le Président,

